

**DEUXIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 13 AOUT 2025**

**AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 20 JUIN 2025**

## **Morgan Stanley**

en qualité d'émetteur et en qualité de garant des Titres émis par Morgan Stanley B.V. et des Titres émis par  
Morgan Stanley Finance LLC  
(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

**MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL plc**

en qualité d'émetteur  
(Société anonyme de droit anglais)

**MORGAN STANLEY B.V.**

en qualité d'émetteur  
(Société à responsabilité limitée de droit néerlandais)

**MORGAN STANLEY FINANCE LLC**

en qualité d'émetteur  
(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

**MORGAN STANLEY EUROPE SE**

en qualité d'émetteur  
(Société européenne de droit allemand)

**PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES DE CREANCE**

*(Euro Medium Term Note Programme)*

Le présent deuxième supplément (le **Deuxième Supplément**) constitue un supplément et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 20 juin 2025, approuvé le 20 juin 2025 par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la **CSSF**) tel que modifié par le premier supplément en date du 25 juillet 2025, approuvé le 25 juillet 2025 par la **CSSF** (ensemble, le **Prospectus de Base**), relatif au programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) (le **Programme**) de Morgan Stanley (**Morgan Stanley**), Morgan Stanley & Co. International plc (**MSIP** ou **MSI plc**), Morgan Stanley B.V. (**MSBV**), Morgan Stanley Finance LLC (**MSFL**) et Morgan Stanley Europe SE (**MSESE** et, ensemble avec Morgan Stanley, **MSIP**, **MSBV** et **MSFL**, les **Emetteurs** et chacun, un **Emetteur**) avec Morgan Stanley agissant en qualité de garant des Titres émis par **MSBV** et en qualité de garant des Titres émis par **MSFL**. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans ce Deuxième Supplément.

Le Prospectus de Base constitue un prospectus de base conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le **Règlement Prospectus**).

Le présent Deuxième Supplément a été déposé auprès de la **CSSF**, en sa capacité d'autorité compétente conformément au Règlement Prospectus. En approuvant le présent Deuxième Supplément, la **CSSF** ne prend aucun engagement quant à l'opportunité économique et financière de l'opération ou la qualité ou la solvabilité des Emetteurs.

Ce Deuxième Supplément a été préparé conformément à l'article 23(1) du Règlement Prospectus et a pour objet :

- (a) de communiquer la publication par Morgan Stanley le 4 août 2025 de son Rapport Trimestriel figurant dans le Formulaire 10-Q pour le trimestre s'achevant au 30 juin 2025 (le **Rapport du Deuxième**

**Trimestre de Morgan Stanley pour 2025) ;**

- (b) d'incorporer par référence le Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025 et le septième supplément au Document d'Enregistrement 2024 approuvé par la CSSF en date du 11 août 2025 (le **Septième Supplément au Document d'Enregistrement 2024**) dans le Prospectus de Base, comme indiqué dans la "Partie 1" du présent Deuxième Supplément ;
- (c) de corriger les erreurs relatives aux formules de remboursement anticipé figurant aux articles 7.2.2 et 16.9.2 de la sous-section intitulée "Modalités générales" de la section intitulée "Modalités des Titres" comme indiqué dans la "Partie 2" du présent Deuxième Supplément ; et
- (d) d'apporter certaines modifications consécutives à la section intitulée "Informations Générales" comme indiqué dans la "Partie 3" du présent Deuxième Supplément.

Une copie de ce Deuxième Supplément sera publiée sur les sites internet (i) de la Bourse du Luxembourg ([www.luxse.com](http://www.luxse.com)) et (ii) des Emetteurs (<http://sp.morganstanley.com/EU/Documents>).

Conformément à l'article 23(2) du Règlement Prospectus, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire des Titres avant que ce Deuxième Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation pendant trois jours ouvrables après la publication de ce Deuxième Supplément, soit jusqu'au 19 août 2025 (inclus), pour autant que ces Titres ne leur aient pas encore été livrés au moment où le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle est survenu ou a été constaté. Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent le notifier à l'Emetteur ou l'Etablissement Autorisé concerné.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Deuxième Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle qui est susceptible d'influencer l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis l'approbation du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Deuxième Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Deuxième Supplément prévaudront.

Les Emetteurs et le Garant assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Deuxième Supplément. À la connaissance des Emetteurs et du Garant, les informations contenues dans le présent Deuxième Supplément reflètent la réalité des faits et n'omettent rien qui puisse altérer la portée de ces informations.

## Sommaire

<b>Partie</b>		<b>Page</b>
1.	INCORPORATION PAR REFERENCE.....	4
2.	MODIFICATIONS DE LA SECTION MODALITES DES TITRES.....	10
3.	MODIFICATIONS DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES.....	11

## 1. INCORPORATION PAR REFERENCE

Ce Deuxième Supplément incorpore par référence le Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025 et le Septième Supplément au Document d'Enregistrement 2024 et complète ainsi la section intitulée "**Documents incorporés par référence**" figurant aux pages 76 à 88 du Prospectus de Base.

Le Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025 et le Septième Supplément au Document d'Enregistrement 2024 incorporés par référence dans ce Deuxième Supplément sont disponibles sur les sites internet de (i) Morgan Stanley (<https://sp.morganstanley.com/eu/documents/>) et (ii) de la Bourse du Luxembourg ([www.luxse.com](http://www.luxse.com)).

La section intitulée "**Documents incorporés par référence**" est modifiée comme suit :

- 1.1 les paragraphes (a) à (s) en pages 76 à 79 du Prospectus de Base sont supprimés et remplacés par ce qui suit :
- "(a) le Document d'Enregistrement (*Registration Document*) relatif à Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL et Morgan Stanley Europe SE approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 15 novembre 2024 (le **Document d'Enregistrement 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/c6db3566-5243-4d00-92f2-ede43525c5ae>
  - (b) le premier supplément au Document d'Enregistrement 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 27 janvier 2025 (le **Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/7cd98fd8-3be7-40b5-aa6a-52b1024cd5f9>
  - (c) le deuxième supplément au Document d'Enregistrement 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 3 mars 2025 (le **Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/3a4a720c-09e3-4f68-a8be-08ba0d328393>
  - (d) le cinquième supplément au Document d'Enregistrement 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 7 mai 2025 (le **Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/858916b2-3231-43b8-8b60-3b845d2dd546>
  - (e) le septième supplément au Document d'Enregistrement 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 11 août 2025 (le **Septième Supplément au Document d'Enregistrement 2024**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/09b38618-880e-4dd2-ae05-c56f6b987b89>
  - (f) les états financiers annuels consolidés audités de Morgan Stanley pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, ces états financiers et les rapports des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de Morgan Stanley dans le Form 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (le **Rapport Annuel 2024 de Morgan Stanley**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/4bfla309-5dea-4b8c-bf54-62ea9b32a4b8>
  - (g) la Circulaire de Prouration (*Proxy Statement*) en date du 4 avril 2025 relative à Morgan Stanley (la **Circulaire de Prouration de Morgan Stanley de 2025**) ; [https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-2025ams/2025\\_Proxy\\_Statement.pdf](https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-2025ams/2025_Proxy_Statement.pdf)
  - (h) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 11 avril 2025, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 31 mars 2025, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8K de Morgan Stanley d'avril 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/cac6ba04-3b05-4b0c-a622-6c38e4043e20>
  - (i) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 16 juillet 2025, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 30 juin 2025, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8K de Morgan Stanley de juillet 2025**) ;

<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/73a6c9d7-e9b5-4864-a886-24ba69f0b4a0>

- (j) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 5 mai 2025 pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2025 (le **Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025**) ;  
<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/ac0a77f0-6a0d-4a2c-8b0b-6be451993891>
- (k) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 4 août 2025 pour le trimestre s'achevant au 30 juin 2025 (le **Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025**) ;  
<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/ce78f611-5bb7-435a-9133-72aa4cf5ed01>
- (l) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2024 (le **Rapport Annuel 2024 de MSIP**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/de6f7c50-e77a-4f7d-9398-8b7dbf7c2751>
- (m) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2023 (le **Rapport Annuel 2023 de MSIP**) ;  
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b1d01b6c-bdf4-4aca-90ab-4d6c3bdfca9f>
- (n) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2024 (le **Rapport Annuel 2024 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/a528ac70-17da-45a3-acb8-9c13f2a6a309>
- (o) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2023 (le **Rapport Annuel 2023 de MSBV**) ;  
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=1499777e-17f9-45cf-b505-724aefda2a5f>
- (p) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2024 (le **Rapport Annuel 2024 de MSFL**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/bfa42394-eaff-4b82-bfea-4e6512400c4c>
- (q) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2023 (le **Rapport Annuel 2023 de MSFL**) ;  
<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=de64eedd-4e0d-4d78-8cbe-e216f9d9a6a8>
- (r) les états financiers audités de MSESE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSESE pour 2024 (le **Rapport Annuel 2024 de MSESE**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/17fde63f-a63d-4321-866e-784b75963dd9>
- (s) les états financiers audités de MSESE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSESE pour 2023 (le **Rapport Annuel 2023 de MSESE**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/16683a07-4f36-412a-ae3d-4518cd18a4bb>
- (t) les Modalités des Titres qui figurent aux pages 65 à 189 du prospectus de base du 6 janvier 2015 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 15-002 (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/87af605d-8b80-4be5-9ca0-3a1bd2537fc7>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 13 du supplément du 18 juin 2015 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) sous le numéro 15-283

(<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b73b9be0-08c2-47bb-87e3-d2589aef3f77>) (les **Modalités des Titres 2015**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 67 à 210 du prospectus de base du 12 janvier 2016 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 16-022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=62ae050a-7a75-4213-b01a-ab6207203ce5>) (les **Modalités des Titres 2016**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 76 à 260 du prospectus de base du 12 janvier 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-014 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=ce9c3e6b-d26b-4cda-bb0f-c3afb89b277b>), telles que modifiées par le supplément en date du 7 novembre 2017 visé par l'AMF sous le numéro 17-576 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=db94123d-4f3c-40ff-85e4-3bacd0a50bcb>) (les **Modalités des Titres 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 84 à 274 du prospectus de base du 7 décembre 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-627 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c6332531-5cc0-4cfb-ad38-3f121e310665>) (les **Modalités des Titres Décembre 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 90 à 343 du prospectus de base du 7 décembre 2018 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 18-554 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=3f415d6e-d2c6-4944-a734-45dc40ffe0e7>) (les **Modalités des Titres 2018**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 18 juillet 2019 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 19-381 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=7606400a-751a-4ca3-b49e-eb9e446304db>) (les **Modalités des Titres 2019**) et les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 17 juillet 2020 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 20-363 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=bf9d6df9-352e-44b6-aa79-1b95bda05f84>) (les **Modalités des Titres 2020**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 72 à 372 du prospectus de base du 12 juillet 2021 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 12 juillet 2021 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=77cc02e7-ca6a-4fa7-947e-elccb2f2fc6>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 4 du supplément du 6 avril 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 6 avril 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=296b7fa3-26cd-4f07-bc58-c33585bc906f>), par la page 11 du supplément du 20 mai 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 20 mai 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9a7c75e9-8499-41ab-a310-04237a1e473b>), et par les pages 4 à 7 du supplément du 30 mai 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 30 mai 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=dbf612b5-02e9-4f40-aed0-68cb63aaab58>) (les **Modalités des Titres 2021**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 74 à 388 du prospectus de base du 24 juin 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 24 juin 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=64fdc71d-29e9-4043-8d76-517c95e02b70>), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 4 et 5 du supplément du 21 décembre 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 21 décembre 2022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9971b979-5e4f-4a70-899b-fa00f8d8d844>) et par les pages 4 à 15 du supplément du 28 mars 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 28 mars 2023 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9e50db6c-1920-48c1-922e-5d3c3c31d11b>) (les **Modalités des Titres 2022**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 79 à 420 du prospectus de base du 22 juin 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 22 juin 2023 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=775cd40c-096d-44ab-93a7-6ff56a554782>), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 4 à 6 du supplément du 18 janvier 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 18 janvier 2024 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=567e4b38-f193->

[46cf-b802-1f3004019fe4](https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/46cf-b802-1f3004019fe4)) et par les pages 6 à 8 du supplément du 13 juin 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 13 juin 2024 (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/6943fc87-2133-429a-b459-10820a2ef121>) (les **Modalités des Titres 2023**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 80 à 475 du prospectus de base du 20 juin 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 20 juin 2024 (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/0df6dc10-dec1-4d20-968a-20d42b2c708a>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 5 du supplément du 11 mars 2025 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 11 mars 2025 (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/6f43f77f-7c43-4234-914b-193d85ad4849>) (les **Modalités des Titres 2024** et ensemble avec les Modalités des Titres 2015, les Modalités des Titres 2016, les Modalités des Titres 2017, les Modalités des Titres Décembre 2017, les Modalités des Titres 2018, les Modalités des Titres 2019, les Modalités des Titres 2020, les Modalités des Titres 2021, les Modalités des Titres 2022, les Modalités des Titres 2023, les **Précédentes Modalités des Titres**) ; et

- (u) le modèle de conditions définitives figurant aux pages 477 à 853 du prospectus de base du 20 juin 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 20 juin 2024 (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/863805fb-9e23-4de6-87b3-933f620c5b98>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 10 du supplément du 13 janvier 2025 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 13 janvier 2025 (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/863805fb-9e23-4de6-87b3-933f620c5b98>) et la page 6 du supplément du 11 mars 2025 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 11 mars 2025 (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/6f43f77f-7c43-4234-914b-193d85ad4849>)."

- 1.2 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 79 à 87 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le tableau intitulé "**Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2024**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Septième Supplément au Document d'Enregistrement 2024	(1) Paragraphe 1 de la Partie C – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley"	7 – 8
	(2) Paragraphe 1 de la Partie D – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley & Co. International plc"	10 – 11
	(2) Paragraphe 1 de la Partie E – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley Europe SE"	12 – 13

- 1.3 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 79 à 87 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le tableau intitulé "**Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025	(1) Discussion et analyse de la situation financière et des résultats des opérations par la direction	4 – 27

(2)	Information quantitative et qualitative sur le risque	28 – 37
(3)	Rapport du cabinet d'expertise comptable indépendant et dûment enregistré	38
(4)	Etats financiers consolidés et notes y afférentes	39 – 75
	(i) Compte de résultat consolidé (non audité)	39
	(ii) Compte de résultat global consolidé (non audité)	39
	(iii) Bilan consolidé (non audité au 30 juin 2025)	40
	(iv) Etat consolidé des variations du total des capitaux propres (non audité)	41
	(v) Tableau des flux de trésorerie consolidés (non audité)	42
	(vi) Notes aux états financiers consolidés (non audités)	43 – 75
(5)	Données financières supplémentaires (non auditées)	76
(6)	Glossaire des termes et acronymes communs	77
(7)	Contrôles et procédures	78
(8)	Procédures judiciaires	78
(9)	Cession de titres de capital non enregistrées et utilisation des produits	78
(10)	Autres informations	78
(11)	Signatures	78

**1.4** toute partie d'un document auquel il est fait référence dans le présent Deuxième Supplément qui n'est pas incorporée par référence est soit réputée non pertinente pour un investisseur, soit couverte par ailleurs dans le Deuxième Supplément.

Les documents et/ou informations indiqués dans la table de correspondance ci-dessous ne sont expressément pas incorporés par référence dans le présent Deuxième Supplément :

<b>Documents incorporés par référence</b>	<b>Information non incorporée par référence</b>	<b>Pages</b>
<b>Septième Supplément au Document d'Enregistrement 2024</b>	Partie A – Incorporation par référence	5
	Partie B – Modification de la section "Informations incorporées par référence"	6
	Paragraphes 2 et 3 de la Partie C – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley"	8 – 9
	Paragraphe 2 de la Partie D – Modification de la section "Description de Morgan Stanley & Co. International plc"	11
	Paragraphe 2 de la Partie E – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley Europe SE"	13
<b>Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025</b>	Information disponible ( <i>Available Information</i> )	78
	Facteurs de risque ( <i>Risk Factors</i> )	78
	Annexes ( <i>Exhibits</i> )	78

## 2. MODIFICATIONS DE LA SECTION MODALITES DES TITRES

2.1 La formule figurant à l'article 7.2.2 en page 155 du Prospectus de Base est intégralement supprimé et remplacé comme suit :

"7.2.2 Si "**Linéaire**" est indiqué dans les Conditions Définitives applicables, (a) le Montant de Calcul d'un tel Titre à Coupon Zéro et (b) le pourcentage obtenu par la formule suivante :

Prix de Référence + Prix de Référence x n × Rendement Accru"

2.2 La formule figurant à l'article 16.9.2 en page 299 du Prospectus de Base est intégralement supprimé et remplacé comme suit :

"16.9.2 Si "**Linéaire**" est indiqué dans les Conditions Définitives applicables, (a) le Montant de Calcul d'un tel Titre à Coupon Zéro et (b) le pourcentage obtenu par la formule suivante :

Prix de Référence + Prix de Référence x n × Rendement Accru"

### 3. MODIFICATIONS DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES

- 3.1 Le premier paragraphe de la section "**Absence de Changement Significatif dans la Situation Financière ou dans la Performance Financière**" en page 720 du Prospectus de Base est intégralement supprimé et remplacé comme suit :

"Il ne s'est produit à la date du présent Deuxième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de Morgan Stanley depuis le 30 juin 2025 (date des derniers états financiers trimestriel (non-audités) publiés)."

- 3.2 La section "**Procédures judiciaires et d'arbitrage concernant Morgan Stanley**" en pages 720 et 721 du Prospectus de Base est intégralement supprimé et remplacé comme suit :

#### **"Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Exception faite de ce qui est indiqué dans :

1. les paragraphes sous la rubrique "*Contingencies*", sous la rubrique "*Commitments, Guarantees and Contingencies*" dans les "*Notes to Consolidated Financial Statements*" aux pages 124 à 127 et la section intitulée "*Legal Proceedings*" en page 154 du Rapport Annuel 2024 de Morgan Stanley ;
2. les paragraphes sous la rubrique "*Contingencies*", sous la rubrique "*Commitments, Guarantees and Contingencies*" dans les "*Notes to Consolidated Financial Statements (Unaudited)*" aux pages 60 à 63 et la section intitulée "*Legal Proceedings*" en page 75 du Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025 pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2025 ;
3. les paragraphes sous la rubrique "*Contingencies*", sous la rubrique "*Commitments, Guarantees and Contingencies*" dans les "*Notes to Consolidated Financial Statements (Unaudited)*" aux pages 63 à 66 et la section intitulée "*Legal Proceedings*" en page 78 du Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025 pour le trimestre s'achevant au 30 juin 2025 ;
4. la section intitulée "*Litigation Matters*" et la section intitulée "*Tax Matters*" sous la rubrique "Provisions and contingent liabilities" dans les "*Notes to the Financial Statements*" en page 93 à 96 du Rapport Annuel 2024 de MSIP ;
5. la section intitulée "*Legal*" sous la rubrique "8. *Contingencies*" à la page 22 du Rapport Annuel 2024 de MSFL ;
6. les états financiers et le rapport de gestion de MSESE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; et
7. la section intitulée "*Legal Proceeding and Contingencies*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley*" à la page 55 du Document d'Enregistrement 2024 (tel qu'amendé de temps à autre), la section intitulée "*Legal Proceeding and Contingencies*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley & Co. International plc*" aux pages 62 et 63 du Document d'Enregistrement 2024 (tel qu'amendé de temps à autre), la section intitulée "*Legal Proceeding*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley B.V.*" à la page 67 du Document d'Enregistrement 2024 (tel qu'amendé de temps à autre) et la section intitulée "*Legal Proceedings*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley Finance LLC*" à la page 70 du Document d'Enregistrement 2024 (tel qu'amendé de temps à autre),

il n'existe pas, et il n'y a pas eu, au cours des douze (12) mois précédant la date du Prospectus de Base, de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL ou MSESE a connaissance), qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL ou MSESE et/ou du Groupe Morgan Stanley."

- 3.3 Les paragraphes 9 et 10 de la section "**Documents Disponibles**" en pages 724 du Prospectus de Base sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

- "9. le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025, le Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025, le Rapport Annuel 2024 de Morgan Stanley, la Circulaire de Procuration de Morgan Stanley de 2025, le Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2025 et le Rapport 8-K de Morgan Stanley de juillet 2025 ;

10. le Document d'Enregistrement 2024, le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2024, le Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2024, le Cinquième Supplément au Document d'Enregistrement 2024 et le Septième Supplément au Document d'Enregistrement 2024 ;"